

Conseil communal de Gimel

Séance du mardi 24 septembre 2013 A 20h15 au foyer de la Grande salle

Présidence : M. Stéphane Pichon, Président

Absents : MM. F. Baeriswyl (exc.), C. Bastian (exc.), N. Boillat (exc.), Chr. Debonneville (exc.), S. Debonneville (exc.), L. Durussel (exc.), L. Guignard (exc.), J.- C. Tosoni (exc.), S. Winkelmann (exc.)

Le Président souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Mesdames et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au public et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Le quorum est atteint

Le Président ouvre la séance.

Il propose une modification de l'ordre du jour : les pts 4 et 5 portant sur le même préavis, ils seront regroupés et traités successivement en point 4.

Il demande s'il y a une observation ou une autre proposition de modification de l'ordre du jour.

L'ordre du jour modifié se présente donc comme suit :

1. Adoption du PV du 24 juin 2013
2. Communication du bureau
3. Rapport de la commission désignée pour l'étude du préavis No 02-2013 « Approbation des statuts du SDIS Etraz-Région »
4. Préavis No 03-2013 : présentation et rapports de la commission désignée et de la commission des finances
5. Election de la commission de gestion
6. Informations de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

1. Adoption du PV du 24 juin 2013

Le Président lit l'observation que lui a adressée le conseiller L. Guignard :

p. 8, L. Guignard sur son intervention concernant la salle que le PNRV aurait aimé utiliser : sa demande était que la commune intervienne pour que la salle reste à la disposition du tenancier M. Bachmann afin de ne pas péjorer son outil de travail.

La réponse de Ph. Rezzonico confirmait que la commune interviendrait dans ce sens pour que cette salle reste à disposition du tenancier.

Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 24 juin 2013

Il n'y a pas d'autre observation.

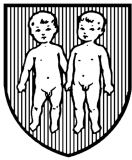
Le PV est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Communications du bureau

Le Président :

- Donne lecture d'une lettre adressée aux présidents des conseils communaux du district de Morges par les organisateurs du Tir cantonal vaudois 2014 carabine 50M qui se déroulera à L'Isle les 19, 20, 21, 26, 27 et 28 septembre. Les informations se trouvent sur le site internet : www.tcvd2014.ch ;
- Adresse, au nom du Conseil, toute sa sympathie aux membres des familles touchées par le décès de Mme Jacqueline Correvon ;
- Informe que La LDEP¹ a été revue, les modifications touchent surtout des aspects techniques de procédure qui ne concernent pas directement les travaux des conseils communaux (délais de recours, délai de récolte de signature pour un référendum, vote des suisses à l'étranger). La constitution vaudoise devra être modifiée. Entrée en vigueur fin 2013 / début 2014 ;

¹ LDEP : Loi sur l'exercice des droits politiques



Conseil communal de Gimel

- Adresse ses félicitations à la société du tir sportif qui a été sacrée championne vaudoise dans sa catégorie ;
- Adresse ses félicitations à l'équipe motopompe du team Gimel-Région dirigée par le lieutenant S. Kursner qui a terminé 2^{ème} au concours motopompe du Chablais ;
- Remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation de la fête au village ;
- Remercie la Municipalité et les personnes qui ont collaboré à l'organisation de la fête nationale du 1^{er} août ;
- Les jetons couvrant l'année écoulée (1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013) sont à disposition auprès du secrétariat du conseil.

Il passe la parole au conseiller T. Beariswyl, président du groupe de travail qui dresse un point de situation sur l'état d'avancement de la modification du RCC² :

- Le délai pour la modification du RCC était fixée au 1^{er} juillet 2013, notre règlement n'est donc plus conforme à la nouvelle LC. Le groupe de travail s'est réuni trois fois. Le projet a été remis à la Municipalité qui fera part de ses observations et qui le soumettra au service des communes et du logement pour validation de la conformité avec la LC. Ce texte de nouveau règlement fera ensuite l'objet d'un préavis municipal qui sera soumis au Conseil. Le RCC final qui aura été approuvé par le Conseil sera ensuite soumis au département de l'Intérieur, puis fera l'objet d'un avis dans la FAO en vue de son entrée en vigueur définitive.

Le Président passe la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions ou observations. La parole n'est pas demandée.

3. Préavis No 02-2013 : « Approbation des statuts du SDIS Etraz-Région »

Le Président passe la parole à la Municipalité pour la lecture des conclusions du préavis.

Extraits du préavis

(...)

En date du 2 mars 2010, les Députés du Grand Conseil ont accepté à une large majorité le texte de loi proposé sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS). Le délai d'application de cette loi est de trois ans dès son entrée en vigueur.

Lors de la séance du 12 avril 2011, le Préfet a nommé un comité de pilotage (COPIL) afin d'élaborer un projet regroupant plusieurs communes au sein d'un secteur conformément aux exigences découlant du standard de sécurité cantonal fixé par le Conseil d'Etat.

(...)

L'objectif principal du standard de sécurité cantonal est de garantir pour l'ensemble de la population vaudoise une présence de proximité des premiers secours, uniformément sur l'ensemble du territoire.

Pour atteindre les exigences de ce standard, (...), les communes se regroupent selon les périmètres des secteurs des SDIS régionaux fixés par l'ECA en partenariat avec les communes.

Chaque entité doit pouvoir s'appuyer sur son propre détachement de premiers secours (DPS) ainsi que sur un détachement d'appui (DAP).

(...)

Le volet financier de cette structure a été également abordé, notamment par la présentation d'une modélisation financière comprenant les coûts actuels à charge des communes concernées et l'établissement d'un coût estimatif par habitant concernant la nouvelle association de communes.

(...) avec cette nouvelle loi, la taxe « non pompier » (...) ne pourra plus être perçue. (...) si l'ensemble des 29 communes adhèrent à cette association intercommunale, le coût estimatif par habitant selon solde de charges se monte à environ CHF 29.- par habitant pour la première année.

(...)

La mise en service du « SDIS Etraz-Région » est prévue pour le 1^{er} janvier 2014

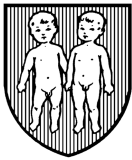
(...) la commune non adhérente aura à sa charge l'ensemble des coûts d'interventions sur son territoire (...)

En conclusion (...) la Municipalité vous propose (...) de voter les conclusions suivantes :

(...)

1. *D'adhérer à l'association de communes « SDIS Etraz Région »*
2. *D'accepter les statuts de ladite association tel que présentés, sous réserve de l'aval du Conseil d'Etat*

² RCC : règlement du Conseil communal, LC : Loi sur les communes



Conseil communal de Gimel

(...)

Le président passe la parole à la commission pour la lecture du rapport.

Extraits

(...)

Préambule

Sous l'égide de l'ECA, l'organisation territoriale des corps de sapeurs-pompiers a débuté sa mue au début des années 2000. Une première réorganisation avec alors abouti avec le regroupement des corps d'Essertines-sur-Rolle, Saint Oyens, Saubraz et Gimel. (...)

Maintenant une nouvelle étape se présente, soit la création de l'association des communes créée sous le titre « Sdis Etraz-Région », (...)

Pour la commune de Gimel, l'adhésion à cette structure intercommunal apparaît inéluctable. (...)

Evolution et aspects financiers

La commune d'Aubonne a déjà bien anticipé cette évolution puisque dès 2000 la collaboration entre la caserne de Rolle et d'Aubonne a donné lieu à la création du SDIS de l'Etraz. Cette organisation était déjà une mise en commun des forces d'intervention qui a permis aux deux casernes d'assurer un service efficace sur l'ensemble du périmètre des deux anciens districts. Ce périmètre d'action reste inchangé dans la nouvelle organisation et regroupe 29 communes. Les dotations de matériel aux casernes de Gimel et de Bière ont déjà complété l'organisation technique (...). Donc du point de vue opérationnel, les changements que génère cette nouvelle organisation ont déjà été bien anticipés.

Le dernier pas qui nous est soumis aujourd'hui est le regroupement du secteur sous une seule entité juridique, avec un seul budget et un seul état-major.

Cette régionalisation ne devrait pas faire évoluer la charge financière globale à la hausse. (...)

C'est donc essentiellement la répartition financière de la charge qui change avec la création d'une entité juridique intercommunale. Alors qu'Aubonne et Rolle (...) offraient gratuitement un certain nombre de prestations aux villages de la région, elles ne vont plus agir ainsi puisque c'est le principe de la répartition au prorata des 28'476 habitants du secteur qui aura cours. (...) la taxe « non pompier » actuellement en vigueur dans la commune ne pourra plus être perçue. Il ressort de l'étude menée par le Copil, que si l'ensemble des 29 communes adhèrent à cette association intercommunale, le coût estimatif par habitants selon solde de charges se monte à environ CHF 29.- par habitant pour la première année.

Pour mémoire, voici les comptes de la défense incendie pour Gimel de ces 2 dernières années :

	2011	2012
Produits taxe non pompiers	CHF 48'690.60	CHF 50'550.00
Coûts fonctionnement pompiers	CHF 30'023.10	CHF 33'121.95
Par habitants	CHF 16.83	CHF 18.33

Il est utile de rappeler la part importante que prend en charge l'ECA dans les charges réelles de la défense incendie en particulier dans la dotation en matériel et la formation.

Conclusion

(...) nous pouvons entrer sans crainte dans cette nouvelle organisation (...)

La commission unanime propose :

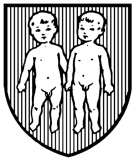
- 1. D'adhérer à l'association de communes Sdis Etraz Région »*
- 2. D'accepter les statuts de ladite association tel que présentés, sous réserve de l'aval du Conseil d'Etat*

(...)

Le président passe la parole à l'assemblée

D. Egli demande quel est le nombre de personnes qui ne payaient pas la taxe pompier ;

S. Renaud répond qu'il est estimé à env. 150 personnes.



Conseil communal de Gimel

En cas de réponse positive au point No 1 ci-dessus, de lui octroyer un crédit d'étude de Fr. 170'000.- TTC qui permettra de développer le projet et l'établissement d'un devis général pour la réalisation des travaux
(...)

Le président passe la parole à la commission pour la lecture de son rapport

Extraits

(...)

La construction d'un bâtiment Multifonctions répond à une demande évidente et indispensable pour une commune de notre importance.

(...)

Le projet présenté correspond aux attentes de la commune ainsi qu'aux vœux des sociétés concernées.

(...)

Les vœux

- 1. Que la commission puisse continuer à fonctionner de manière consultative jusqu'à la fin du projet en collaboration avec la municipalité.*
- 2. Que les sociétés, personnes et associations concernées par le projet puissent continuer à être consultées.*

Conclusions

La commission unanime propose :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre la réalisation et la construction d'un bâtiment multifonctions tel que décrit dans le préavis 3-2013*
- D'octroyer à la Municipalité un crédit d'études de Fr. 170'000.- qui permettra de développer le projet et l'établissement d'un devis général pour l'établissement des travaux ;*
- D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de Fr. 170'000.- auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions actuelles du marché.*

(...)

Le président passe la parole à l'assemblée

J.- F. Jacot remercie la Municipalité pour la préoccupation dont elle fait preuve concernant les besoins exprimés dans le préavis et reconnaît qu'ils sont justifiés. Il fait cependant part de plusieurs réserves :

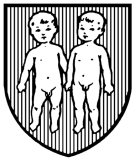
- concernant l'avenir du centre des jeunes qu'il aurait souhaité voir intégré au projet ;
- concernant le collège du Martinet qui est voué à disparaître pour des questions de sécurité et de gestion du temps, ainsi qu'aux changements liés à Harmos.

Il demande :

- si les infrastructures actuelles, moyennant quelques transformations n'auraient pas pu remplir certains des besoins (la fanfare au Martinet par ex.) ;
- comment est prévue la complémentarité entre la buvette du foot et la cantine scolaire ;
- qu'une reprise de la réflexion, du point de vue scolaire autant que des sociétés locales soit envisagée.

S. Judas rappelle que ce projet est déjà l'aboutissement d'une réflexion conduite par la Municipalité sur l'évolution des besoins futurs de la commune, ce bâtiment multifonctions est donc le début d'une réorganisation des utilisations des infrastructures du village.

Elle confirme qu'Harmos va nécessiter un regroupement des infrastructures scolaires ce qui impliquera probablement un déplacement des classes du Martinet vers le Marais. D'après les estimations, 8 classes devraient être construites à un horizon de 4 - 6 ans. Sur la cantine, elle rappelle que l'armée l'occupe souvent et que sa proximité avec les enfants n'est pas toujours adéquate. Le centre des jeunes ainsi que la bibliothèque ont également intégré la réflexion. Concernant la fanfare, il est plus approprié qu'elle puisse jouer dans un endroit mieux isolé que le centre du village. Sur la buvette, elle répond que les horaires du foot (soirée) n'entrent pas en conflit avec les horaires scolaires (journée). Son agrandissement permettra d'autre part d'accueillir 80 élèves (60 actuellement). Elle rappelle également



Conseil communal de Gimel

qu'une partie des terrains libres autour du Marais était prévue pour un éventuel besoin de construction de classes supplémentaires et qu'il s'agit là un atout pour notre commune.

P. Renaud demande si le site prévu ainsi que la conception du toit sont définitifs, et si les accès sont bien adaptés aux besoins de chacune des sociétés ;

S. Judas répond que le préavis porte sur un crédit d'étude, il s'agit donc d'une proposition de la Municipalité basée sur les premières demandes exprimées par des sociétés locales. Ce projet permet de donner une idée de ce que pourrait être ce bâtiment, il sera donc encore travaillé en collaboration avec toutes les personnes qui pourront être amenées à l'utiliser. Concernant les accès, une route est prévue permettant à de petites camionnettes d'y accéder.

Anne Fischer demande si ce projet n'est pas un peu prématuré et s'il n'aurait pas été possible d'attendre quelques années de manière à avoir une vision plus précise des besoins liés à l'entrée en vigueur d'Harmos et de réaliser un projet plus global

S. Judas rappelle qu'il s'agit là des fruits d'une réflexion menée depuis plusieurs mois. Elle ajoute qu'il s'agit d'investissements lourds qui doivent être conduits de manière ordonnée sur la durée. D'autre part, les 8 classes devraient idéalement pouvoir être disponibles pour la rentrée 2016, ce qui représente un délai court. Les UAPE³ sont un besoin pour notre région auquel répond ce projet.

Antoine Durussel demande

- si le fait de procéder par étapes ne tendrait pas à augmenter le coût des investissements ;
- la construction de ces 8 nouvelles classes concerne-t-elle des besoins immédiats ou comprend-elle déjà les projets de développements de quartiers de la commune (nombre, moyenne d'âge de la population)

S. Judas répond qu'il s'agit d'un bâtiment communal qui n'a rien à voir avec les établissements scolaires. Il est destiné à combler les besoins de plusieurs sociétés locales (la fanfare, le foot notamment) tout en essayant de le rentabiliser, notamment par la mise à disposition de la buvette pour les besoins de la cantine scolaire ou en économisant le loyer payé à l'établissement de la Rosière pour les besoins de la fanfare. Quant aux estimations des besoins en nouvelles classes, elles découlent de l'étude Microgis⁴. Elle ajoute que le fait d'être désigné « centre local » implique également la nécessité de mettre à disposition de la population davantage de services et d'infrastructures. La volonté de préserver l'indépendance de la région explique que pour la première fois, la Municipalité présente un projet qui ne dégage pas de rendement. Après avoir augmenté les impôts et les taxes, elle a estimé qu'il était également temps d'investir dans une infrastructure qui contribue à améliorer la qualité de la vie sociale du village.

Chr. Pasche demande à quoi serviront les Fr. 170'000.- du crédit d'étude (et s'ils sont bien indispensables)

S. Judas répond que les chiffres articulés sont standards. Cette étude doit permettre au conseil de se prononcer sur le projet qui lui sera soumis. Le coût définitif du bâtiment ne pourra être déterminé avec précision qu'après soumissions et décomptes définitifs. Elle rappelle que la décision finale n'interviendra qu'après étude et prise de position du conseil.

R. Isely émet le vœu qu'une étude soit conduite de manière à y intégrer également le centre des jeunes.

S. Judas prend note de cette demande.

J.- F. Jacot demande pourquoi un seul architecte a été choisi ;

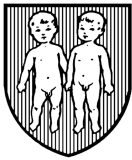
S. Judas répond que c'est par mesure d'économie, ce type de demande coûtant en effet assez cher. De plus, M. J.- D. Crausaz est bien connu de la commune, il en connaît bien les particularités et les besoins pour avoir travaillé sur de nombreux projets (dont le collège du Marais).

R. Burnier :

- relève qu'un tel projet doit respecter les procédures des marchés publics ;

³ UAPE : Unités d'accueil pour les écoliers

⁴ V. PV de la séance du 24 juin 2013, rubrique Informations de la Municipalité, intervention de Mme R. Lambercy



Conseil communal de Gimel

- il propose que le projet favorise la polyvalence des salles, notamment en prévoyant des parois coulissantes pour le local de la fanfare ;

S. Judas :

- explique que la loi sur l'attribution des marchés publics ne s'applique pas sur le crédit d'étude en raison du montant. Elle s'appliquera par contre bien sur le projet lui-même s'il est adopté.

- elle prend note de la demande concernant la polyvalence des salles ;

Antoine Durussel exprime le vœu que ce bâtiment soit suffisamment modulable et évolutif pour pouvoir répondre à l'évolution des besoins sur le long terme.

G. Renaud demande des clarifications sur le libellé des conclusions, plus particulièrement sur le premier point qui comporte une autorisation ferme d'entreprendre les travaux dès l'acceptation du crédit d'étude.

S. Judas explique que la demande porte également sur le principe de construire un bâtiment multifonctions. L'argent et le travail investi sur le projet ne seront entrepris que si le conseil est d'accord d'entrer en matière sur la construction d'une telle infrastructure.

M. Jaccard revient sur l'intervention du conseiller G. Renaud et, bien qu'il y soit favorable sur le principe, trouve également prématuré d'avoir à se prononcer déjà de manière ferme sans avoir connaissance des impacts financiers de fonctionnement d'un tel projet devisé à Fr. 2.4 mios ;

S. Judas répond que l'impact financier est évalué à env. Fr. 140'000.- par année dans les premières années (charges électricité, ressources humaines, intérêts et amortissement s/dette, revenus de location, etc.). Cette charge est supportable pour la commune.

Ph. Rezzonico ajoute que la Municipalité devra de toutes manières revenir vers le conseil pour le financement de ce projet.

La parole n'est plus demandée.

Le président passe la parole à la commission des finances pour la lecture de son rapport.

Extraits

(...)

Après lecture du préavis, la commission apprécie et salue la réflexion faite par la Municipalité. Notre commune, devenue récemment centre local, doit répondre de façon cohérente, équilibrée et planifiée, à l'accroissement démographique futur et anticiper les besoins de la population.

La commission relève la nécessité de ce crédit d'étude qui passe par l'emprunt afin de ne pas péjorer la trésorerie communale.

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime demande au conseil d'accepter le préavis municipal No 3 2013 (...) tel que présenté (...)

Le président passe la parole à l'assemblée

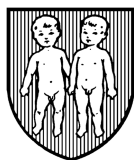
J.- F. Jacot et M. Jaccard reviennent sur le point 1 des conclusions, le libellé devrait être modifié pour mieux refléter la nature de la décision qui ne porte pas sur un projet ferme « tel que décrit dans le préavis », mais sur un projet qui fera l'objet d'évaluations et d'adaptations ;

S. Judas propose une modification du point des conclusions :

« d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les études nécessaires à la réalisation et à la construction d'un bâtiment multifonctions » ;

La parole n'est plus demandée.

Le président relit la proposition d'amendement du point 1 des conclusions du rapport :



Conseil communal de Gimel

« autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les études nécessaires à la réalisation et à la construction d'un bâtiment multifonctions » ;

Il soumet cette proposition au vote.

L'amendement est accepté avec 3 absentions

Le président relit les conclusions du préavis amendé :

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, mesdames et messieurs les conseillers :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les études nécessaires à la réalisation et à la construction d'un bâtiment multifonctions ;
- D'octroyer à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 170'000.- TTC qui permettra de développer le projet et l'établissement d'un devis général pour la réalisation des travaux ;
- D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de Fr. 170'000.- auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions actuelles du marché.

Le préavis est accepté avec 4 abstentions.

S. Judas remercie le conseil pour le vote et confirme qu'il sera bien tenu compte des réflexions et des vœux exprimés lors du débat.

5. Election de la commission de gestion

Le président passe la parole à l'assemblée et rappelle la composition de la commission sortante.

J.- L. Bignens propose Carole Bourgeois ;

P.- Y. Correvon propose Frédéric Debonneville ;

V. Frütiger propose Christophe Pasche ;

S. Renaud propose Michel Jaccard ;

J. Dubugnon propose Daniel Egli ;

J.- M. Pasche propose Stéphanie Lecoultre ;

P.- Y. Correvon propose Simon Baudin ;

Il n'y a pas d'autre proposition. L'élection a lieu au bulletin secret et au système majoritaire à deux tours.

Dépouillement du scrutin :

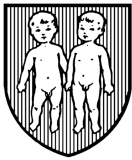
Bulletins délivrés :	41
Bulletins rentrés :	41
Bulletins nuls :	--
Bulletin valables :	41
Bulletins blancs :	--
Majorité :	21

Sont élus :

Christophe Pasche	39 voix
Daniel Egli	37 voix
Michel Jaccard	36 voix
Carole Bourgeois	33 voix
Frédéric Debonneville	30 voix

Suppléants

Stéphanie Lecoultre et Simon Baudin sont élus par acclamation sur proposition du président



Conseil communal de Gimel

6. Informations de la Municipalité

Ph. Rezzonico :

- Remercie le comité de l'USL ainsi que les personnes qui ont œuvré pour l'organisation de la fête au village ;
- Sur la base du décompte final de la péréquation, la commune recevra Fr. 295'000.- ;
- la société Christe et Gygax devrait pouvoir venir présenter devant le conseil le nouveau concept de sécurité d'ici la fin de l'année 2013.

Ch. Dubugnon

- la revue des pompiers aura lieu le samedi 26 octobre, à 13h00 pour la prise du drapeau et à 16h00 pour la partie officielle ;
- la présentation du périmètre de centre local est prévue au début de 2014 (l'ordre du jour des séances de fin d'année étant déjà bien chargé) ;

R. Lambercy

- une soirée « contes » est organisée le mardi 1^{er} octobre à l'occasion des 20 ans de bibliothèque

S. Judas

- dès le 3 janvier 2014, M. Bastien Berger occupera une partie du poste laissé vacant par le départ à la retraite du sergent J.- J. Clerc (il n'a pas été possible de trouver un agent de sécurité) ; il sera le nouveau préposé au contrôle des habitants. Mme Elizabeth Jordan assurera l'intérim jusqu'à l'arrivée de M. Berger ;
- un nouveau collaborateur communal a été engagé, M. Mathieu Pesenti a commencé le 1^{er} juillet au service de la voirie ;
- des travaux seront entrepris à l'hôtel de l'Union sur l'installation de chauffage défectueuse. A cette occasion, le gaz remplacera le mazout. La nécessité de réaliser ces réparations avant l'arrivée de l'hiver explique qu'ils aient été mandatés sans avoir été soumis au conseil. Ces travaux ont été attribués à la société Blanchard à Perroy, qui s'occupe des chauffages des bâtiments communaux, la facture se monte à Fr. 68'000.- (ttc), les travaux commenceront début octobre. Elle rappelle que la chaudière de l'Union chauffe également la Grande salle, l'administration, le Martinet.

7. Divers et propositions individuelles

Antoine Durussel demande si les investissements nécessaires pour les écoles permettront de continuer à assurer les besoins de l'hôtel de l'Union ;

S. Judas confirme que les charges d'entretien peuvent être assurées ;

P.- Y. Correvon renvoie également aux estimations réalisées par la fiduciaire BDO qui permettent d'avoir une vision précise des besoins en investissements ;

J.- L. Bignens demande si les investissements prévus permettront également d'assurer l'entretien des routes ;

Ph. Rezzonico répond qu'un plan de rénovation des routes est en cours d'établissement et qu'ils devraient pouvoir être couverts financièrement ;

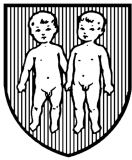
P. Renaud émet le vœu que le stationnement des voitures soit définitivement interdit le long du bâtiment de M. Delafontaine et à la sortie de la rue Baudin en raison des dangers encourus ;

S. Judas annonce que les demandes ont été faites et que les mesures de sécurité ont été prises ;

R. Burnier relève qu'il y a régulièrement des voitures stationnées devant la borne incendie à la place de l'Eglise ;

S. Judas explique que la commune n'a plus d'agent de sécurité avec le départ du sergent J.- J. Clerc, cette question est en cours de résolution, par recours notamment à l'agent de sécurité de la commune d'Aubonne ;

C. Messieux, relève qu'un arbre masque partiellement le miroir au stop du café de la Poste



Conseil communal de Gimel

S. Judas en prend note

R. Burnier demande où en est le projet de gravière de Saubraz ;

S. Judas répond qu'un recours est toujours en traitement auprès du Tribunal Fédéral ;

La parole n'est plus demandée.

Le Président rend hommage au sergent J.- J. Clerc qui a officié pendant près de 20 ans comme huissier du Conseil ;

Le sergent J.- J. Clerc remercie le Conseil et fait part du plaisir et de la satisfaction qu'il a eus à officier au sein de ce Conseil ;

Le Président remercie les employés communaux pour la mise en place de la salle.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 22h00.

Le Président

Le secrétaire

Stéphane Pichon

François Marti